

**Contrainte liée aux déplacements****Une reconnaissance pour tous !**

Le 20 mars s'est ouverte à EDF SA une négociation d'entreprise sur l'Indemnité d'Activité Itinérante (IAI). Cette négociation doit être réellement l'occasion de reconnaître financièrement la contrainte liée aux déplacements pour l'ensemble des agents d'EDF SA.

**Que disent les textes en vigueur ?**

« L'accord portant sur la reconnaissance du caractère itinérant de certains métiers à EDF SA signé le 13 juillet 2010 a été modifié par un avenant n° 1 signé le 17 décembre 2012.

L'Indemnité d'Activité Itinérante compense la contrainte que constitue pour certaines catégories d'emplois le volume important de nuitées passées en dehors de leur domicile du fait du caractère itinérant prépondérant de leur activité.

Le critère d'éligibilité est un **nombre moyen annuel** de nuitées passées hors du domicile **supérieur à 100** pour les catégories d'emplois concernées. »

**La volonté de la Direction.**

« Le présent avenant conclu conformément aux dispositions des articles L.2261-7 et L2261-8 du Code du travail a pour objet :

- de faire évoluer les modalités de calcul de l'IAI prenant en compte l'intensité de la contrainte pour les populations les plus exposées (article 3) et une majoration de la grille pour les nuitées de week-end de 3 unités (les premiers et derniers jours) à 5 unités (pour les jours d'intervention et de changement de site).
- d'étendre le dispositif de l'IAI à de nouvelles catégories de populations dont les conditions d'activité leur permettent d'entrer dans le champ d'application à savoir un nombre moyen annuel de nuitées passées hors du domicile supérieur à 100 (annexe). »

**Des critères  
injustes et  
injustifiables !**

## Reconnaitre la contrainte sans condition.

Les déplacements sont une nécessité dans certaines activités professionnelles.

Ils sont la conséquence de choix d'organisation, mais également découlent des réorganisations qui amènent les agents à intervenir sur des territoires de plus en plus vastes.

Les conséquences sur la sphère privée sont importantes, entraînant les agents à devoir prendre des mesures pour pallier à leur absence de leur domicile.

### Et ceci dès le premier déplacement !

FO ne peut accepter que la reconnaissance de la contrainte soit conditionnée à un nombre moyen annuel de nuitées passées hors du domicile supérieur à 100.

De plus, comment est-il possible d'écarter de façon discriminatoire les agents qui ne font pas partie des catégories de population déterminées pour bénéficier de l'IAI ?

**Cette approche minimaliste n'est pas acceptable.**

La contrainte liée aux déplacements du personnel, ne faisant pas partie de ces catégories, ne justifie-t-elle pas d'être reconnue ?

Nous demandons que cette négociation soit l'occasion d'aborder la reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements pour **TOUS les agents d'EDF SA sans condition de quantité de nuitées !**



Être loin de son domicile, de sa famille, **même une nuit**, est contraignant !

La Direction doit se rendre compte que les efforts des agents doivent être

pris en compte sur ce sujet également.

Ne pas le faire, reviendrait à envoyer un nouveau signe négatif au personnel.

Est-ce bien judicieux à l'aube d'enjeux importants pour l'entreprise ?

De plus, la Direction a annoncé depuis quelques semaines sa volonté de se mettre en conformité avec l'URSAFF au 1<sup>er</sup> juillet 2017 concernant les frais de déplacement.

Cette évolution aura un impact financier pour le personnel devant se déplacer dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les agents ne comprendraient pas que l'entreprise ne reconnaisse pas financièrement la contrainte liée au déplacement et qu'en plus ces déplacements entraînent une perte de pouvoir d'achat.

Nos dirigeants doivent prendre conscience qu'il est grand temps d'écouter le personnel **et surtout de les entendre.**

*Une reconnaissance  
financière de la  
contrainte liée aux  
déplacements :*

***JUSTE et POUR TOUS !***

Lors des différents mouvements de grève, lors des enquêtes MyEDF, les agents ont envoyé un message fort au Président et à son COMEX.

Ne pas en tenir compte entrainerait probablement une rupture avec le corps social qui ne sera bon ni pour l'entreprise, ni pour ses dirigeants, ni pour les membres du Conseil d'Administration.